Notre-Dame-de-Lourdes

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

ÉDITION
AUTOMNE-HIVER 2024

Municipalité
Notre-Dame-de-Lourdes

www.notredamedelourdes.ca

DANS CE NUMÉRO

MOT DU MAIRE	2
CALENDRIERS MUNICIPAUX	3
INFORMATIONS MUNICIPALES	4
URBANISME	6
ENVIRONNEMENT	8
SENSIBILISATION	9
SERVICE DES INCENDIES	10
SÉCURITÉ PUBLIQUE	11
COMITÉ ET ORGANISME	12
LOISIRS ET CULTURE	14
CAMP DE JOUR	16

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

- 16 OCTOBRE
- 11 NOVEMBRE
- 9 DÉCEMBRE

Notre-Dame-de-Lourdes
4050, rue Principale
Notre-Dame-de-Lourdes

Téléphone : 450 759-2277
Télécopie : 450 759-2055
reception@notredamedelourde.ca

MOT DU MAIRE

VOS CONSEILLERS MUNICIPAUX

Conseiller poste numéro 1 :
Madame Marthe Blanchette
Mesure d'urgence, loisirs, bibliothèque, comité d'entraide. urbanisme, voirie

Conseiller poste numéro 2 :
Monsieur François Fruhauff
Mesure d'urgence, sécurité incendie, voirie, eau, égout, CCU.

Conseiller poste numéro 3 :
Monsieur Pierre Venne
Police, sécurité incendie, voirie, eau, égout, aîné, CCU.

Conseiller poste numéro 4:
Monsieur Gaétan Desmarais
Ressources humaines, finances, eau, égout, bibliothèque, comité d'entraide, CA-résidence à l'Ombre du clocher.

Conseiller poste numéro 5 :
Madame Claire Sarrazin
Ressources humaines, police, CA-OH, finances.

Conseiller poste numéro 6 :
Madame Mélanie Mainville
Finances, urbanisme, loisirs, CCU.

Joli-Lourdois, Joli-Lourdoise,

C'est déjà le temps des bilans, l'année 2024 aura été une année mouvementée. Nous avons plusieurs gros projets sur les planches, la Multithèque, le pumptrack ainsi que la résidence à l'Ombre du Clocher avancent bien. Nous serons en mesure de terminer la plupart des projets en 2025. Le début des travaux d'agrandissement de l'école Ste-Bernadette est pour cet automne. À la demande citoyenne, nous avons fait l'acquisition d'un filet de pickleball ainsi que 4 raquettes. Ils sont disponibles en location à l'hôtel de ville, pour des informations, je vous invite à communiquer avec le service des loisirs. Le lignage devrait être effectué sur la patinoire à l'automne 2024 ou au printemps 2025.

Cet été, c'est plus de 80 enfants, dont 4 accompagnés qui ont pu profiter du camp de jour. Je tiens à remercier tous les animateurs et la coordonnatrice pour leur dévouement et leur travail. C'est grâce à vous que ces enfants ont pu se créer des souvenirs durant 8 semaines. Je suis également heureux de vous annoncer que nous avons finalement un directeur du service de l'urbanisme en poste au bureau.

L'ouragan Debbie nous a laissé des traces importantes le vendredi 9 août, avec 170 mm de pluie, du jamais vue. Je tiens à remercier les employés municipaux qui ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour gérer cette situation d'urgence. Nous sommes de tout cœur avec les sinistrés.

Sur un ordre d'idée plus joyeuse, nous sommes à la préparation du 100e anniversaire de la Municipalité. Un comité citoyen, encadré par notre technicienne en loisirs, a été formé et ceux-ci travaillent à vous préparer une année inoubliable. Surveillez les prochaines publications pour connaître la programmation complète. Si vous êtes intéressés à participer à l'organisation de ces activités en tant que bénévoles, communiquer avec Cassandra au service des loisirs.

Vous êtes toujours les bienvenus pour nous apporter vos commentaires, vos opinions et vos questions lors des assemblées du conseil municipal, tous les 2e lundis de chaque mois.

Finalement, je tiens à souligner le travail exemplaire des employés municipaux. Ils sont toujours présents pour vous avec courtoisie.

Je vous souhaite de joyeuses fêtes et au plaisir de vous revoir en pleine forme en 2025.

Pierre Guilbault, maire

CALENDRIERS MUNICIPAUX

HORAIRE DE L'HÔTEL DE VILLE

LUNDI : 8 h 30 À 12 h | 13 h À 16 h 30
MARDI : 8 h 30 À 12 h | 13 h À 16 h 30
MERCREDI : 8 h 30 À 12 h | 13 h À 17 h
JEUDI : 8 h 30 À 12 h | 13 h À 17 h
VENDREDI : 8 h 30 À 12 h

Veuillez prendre note que les bureaux municipaux seront fermés les dates suivantes :

Fête du travail	Action de grâce	Congé des fêtes
2 septembre	14 octobre	23 décembre au 5 janvier

SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL

~~17 JANVIER (MERCREDI)~~
~~12 FÉVRIER~~
~~11 MARS~~
~~8 AVRIL~~
~~13 MAI~~
~~10 JUIN~~
~~8 JUILLET~~
~~14 AOÛT(MERCREDI)~~
~~9 SEPTEMBRE~~
16 OCTOBRE (MERCREDI)
11 NOVEMBRE
9 DÉCEMBRE

Les séances du conseil se déroulent dans la salle communautaire située au **4050, rue Principale, à 19h30.**

Veuillez consulter la page CONSEIL MUNICIPAL, sur notre site internet, afin de connaître tous les détails sur les séances du conseil tel que l'ordre du jour.

N.B. Lors d'une séance extraordinaire, la période de question est d'une durée de 15 minutes et elle ne porte que sur les matières inscrite à l'ordre du jour.

CALENDRIER DES COLLECTES

Vous pouvez consulter, en tout temps, l'horaire complète des collectes sur notre site Internet au www.notredamedelourdes.ca ou à l'intérieur du calendrier 2024 de la Municipalité.

Résidus verts
10 Octobre

Résidus verts
24 Octobre

Résidus verts
7 Novembre

NOUVELLE DIRECTION GÉNÉRALE

Madame Langis nous ayant quitté vers de nouveaux défis, nous sommes heureux d'accueillir au sein de notre équipe monsieur Charles Beaupré.

Monsieur Beaupré compte plusieurs années d'expérience dans le milieu municipal et possède des atouts en gestion. Il saura mobiliser l'équipe en place et faire avancer les différents projets.

Nous lui souhaitons la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions.

NOUVEL EMPLOYÉ

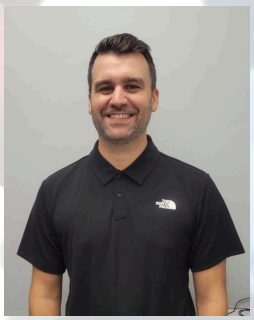

C'est avec enthousiasme que nous accueillons au sein de l'équipe Monsieur Samuel Plouffe, notre nouveau directeur du service de l'urbanisme, de l'environnement et inspecteur municipal.

Monsieur Plouffe cumule plusieurs année de services au citoyen en temps qu'inspecteur municipal. Il saura mener le service de l'urbanisme avec professionnalisme.

Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous et bonne chance dans ses nouvelles fonctions

LE RESPECT, C'EST L'AFFAIRE TOUS !

Trop fréquemment, les employés municipaux sont victimes de comportements irrespectueux de la part de résidents, allant de commentaires haineux aux insultes.

« Hey le **** tu bloques le chemin ! »
« Tu peux les mettre où je pense tes **** de frais »
« Tu viendras pas me dire quoi faire dans ma cour **** »
« C'est moi qui paie ton **** de salaire »
« C'est à cause de vous que mon enfant aura pas de cadeau à Noël »
« Vous êtes juste des fonctionnaires, aucun jugement ! »
« Gang de cros**** »
« Mes enfants mangeront plus à cause de vos demandes »

Ces exemples sont malheureusement réels. Il s'agit de vraies paroles prononcées par des citoyens à l'égard d'employés municipaux, et ce, en personne, par téléphone ou sur les réseaux sociaux. Ces incivilités, bien qu'isolées, ont des conséquences sur le bien-être du personnel.

En tant qu'employeur responsable, la Municipalité souhaite offrir un environnement de travail sain, respectueux et sécuritaire à ses équipes qui œuvrent sans relâche pour la communauté. Elle s'est donc dotée d'une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique au travail, afin de protéger ses employés. Cette politique s'applique entre employé et conseiller, mais également entre employé et citoyen. **Rappelez-vous, le respect, c'est l'affaire de tous!**

INFORMATIONS MUNICIPALES

NUMÉRO DE MATRICULE

Pour faciliter notre travail lors de la réception de vos paiements par virement bancaire, il est primordial de bien saisir les numéros de matricule. Cela permet d'éviter de chercher de qui proviennent les paiements ou de payer le compte d'un autre matricule.

Selon votre institution bancaire, vous devrez ou non ajouter les espaces ou les remplacer par des tirets. Certaines institutions exigent même l'ajout d'un 6 comme premier caractère. Pour nous, les 10 premiers chiffres sont primordiaux, les zéros qui viennent ensuite ne sont pas obligatoire, mais peuvent remplir le nombre de caractères exigés par votre institution.

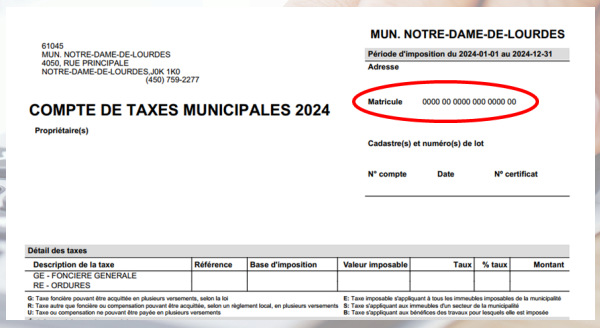
61045
MUN. NOTRE-DAME-DE-LOURDES
4050, RUE PRINCIPALE
NOTRE-DAME-DE-LOURDES J0K 1K0
(450) 759-2277

MUN. NOTRE-DAME-DE-LOURDES

Période d'imposition du 2024-01-01 au 2024-12-31

Adresse

COMPTE DE TAXES MUNICIPALES 2024

Matricule 0000 00 0000 000 0000 00

Propriétaire(s)

Cadastre(s) et numéro(s) de lot

N° compte | Date | N° certificat

Détail des taxes

Description de la taxe	Référence	Base d'imposition	Valeur imposable	Taux	% taux	Montant
GE - FONCIERE GENERALE						
RE - ORDURES						

G: Taxe foncière pouvant être acquittée en plusieurs versements, selon la loi
R: Taxe autre que foncière ou compensation pouvant être acquittée, selon un règlement local, en plusieurs versements
U: Taxe ou compensation ne pouvant être payée en plusieurs versements
E: Taxe imposable s'appliquant à tous les immeubles imposables de la municipalité
B: Taxe s'appliquant aux immeubles d'un secteur de la municipalité
B: Taxe s'appliquant aux bénéfices des travaux pour lesquels elle est imposée

VERSEMENTS DE TAXES

Le compte de taxes municipales est acheminé au propriétaire une fois par année, au plus tard le 28 février.

Si vous voulez que ce soit votre créancier hypothécaire qui effectue les versements, il est de votre responsabilité de lui en faire parvenir une copie de votre compte avec les dates d'échéance mentionnées ci-dessus.

1er versement : ~~15 mars 2024~~
2e versement : ~~15 mai 2024~~
3e versement : ~~15 juillet 2024~~
4e versement : 15 octobre 2024

Par Internet : Disponible pour la plupart des institutions financières
Par la poste : Chèque ou mandat poste libellé à l'ordre de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes
Au comptoir : Chèque, carte de débit ou argent

Un contribuable qui **n'a pas reçu son compte de taxes municipales** ou qui doit **informer d'un changement d'adresse** doit lui-même prendre l'initiative de communiquer avec le Service de taxation et des finances au 450 759-2277, p. 200.

QUI CHERCHE QUOI ?

Saviez-vous que vous pouvez trouvé la plupart des informations par vous même sur notre site internet ?

Municipalité
- Équipe
- Coordonnées
- Finances
- Environnement
- Sécurité publique
- Contrôleur canin
- Santé

Loisirs
- Programmation
- Événement
- Politique familiale
- Location de salles
- Bibliothèque
- Camp de jour
- Installations

Urbanisme
- Règlementation
- Permis divers
- Développement
- Résidentiel
- Commercial

Publication
- Informations
- Avis public
- Procès verbaux
- Bulletin municipal
- Politiques diverses

www.notredamedelourdes.ca

RAPPEL DE RÈGLEMENTS

ABRIS TEMPORAIRE

L'automne arrive à grand pas. La Municipalité tient à vous rappeler que les abris d'auto temporaires (exemple: Tempo) ne sont permis que durant la période allant du **15 octobre au 15 avril** de l'année suivante. Lors du retrait, la toile et la structure doivent obligatoirement être retirées.

Ces abris doivent obligatoirement être érigés sur un espace de stationnement ou sur une voie donnant accès au stationnement. Finalement, les abris temporaires ne peuvent être situés à moins de 1.5 mètre de la ligne avant du lot ou de la ligne extérieure du fossé. *(Article 7.5.3 du règlement de zonage)*

NEIGE ET GLACE

Pour un propriétaire, un occupant ou un entrepreneur en déneigement, constitue une nuisance et est prohibé:

- Le fait de déposer ou laisser déposer, de souffler ou laisser souffler, de déverser ou laisser déverser, sur un endroit public, de la neige ou de la glace constitue une nuisance et est prohibé;
- Le fait de déposer ou laisser déposer, de souffler ou laisser souffler, de déverser ou laisser déverser de la neige ou de la glace dans un rayon d'un (1) mètre d'une borne d'incendie constitue une nuisance et est prohibé;

(règlement 14-2023 article 5.3.2 et 15-2023 article 2.3.1)

STATIONNEMENT DE NUIT

Afin de faciliter les opérations de déneigement, nous tenons à vous rappeler qu'il est interdit de se stationner dans toutes les rues de la municipalité entre minuit et sept heure le lendemain matin, et ce, du **15 novembre au 15 avril** de l'année suivante.
(règlement 15-2023 article 3.1)

OUTILS MUNI D'UN MOTEUR

Du lundi au vendredi inclusivement, l'utilisation, entre 20 h et 7 h, d'outils, d'une tondeuse ou tracteur à gazon, d'une scie à chaîne ou de tout autre équipement muni d'un moteur constitue une nuisance et est prohibée. Les samedis et dimanches, cette interdiction s'applique entre 20 h et 8h.

L'interdiction prévue à l'alinéa précédent **ne s'applique pas** lors de l'utilisation d'une souffleuse à neige ni lors de travaux requis pour assurer la sécurité des personnes ou préserver l'intégrité d'un bâtiment si ces travaux sont exécutés en situation d'urgence. *(règlement 15-2023 article 2.4.3)*

MERCI DE VOTRE COLLABORATION

URBANISME

NETTOYAGE DES PONCEAUX

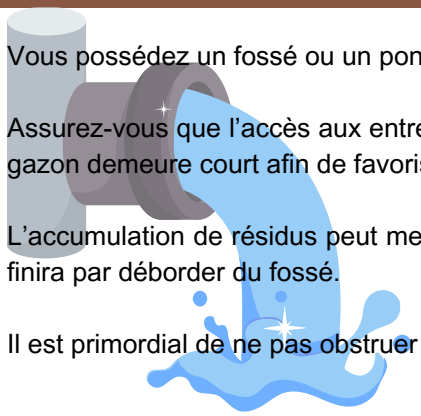

Vous possédez un fossé ou un ponceau devant votre propriété?

Assurez-vous que l'accès aux entrées et sorties du tuyau de ponceau est libre de toute saleté ou résidus de feuilles et que le gazon demeure court afin de favoriser l'écoulement de l'eau dans le fossé qui provient du ruissèlement de surface du terrain.

L'accumulation de résidus peut mener au blocage du tuyau, ce qui, par conséquent, empêche la libre circulation de l'eau qui finira par déborder du fossé.

Il est primordial de ne pas obstruer les fossés, car ils sont la composante principale du drainage de la ville.

DEMANDE DE PERMIS

Afin, notamment, d'assurer le respect de la réglementation municipale, la plupart des travaux nécessitent au préalable l'obtention d'un permis ou d'un certificat d'autorisation.

Les demandes de permis et de certificat doivent être accompagnées d'un formulaire et de plans représentant le projet.

Sont spécifiquement inclus :

- La construction (résidentielle ou accessoire);
- La rénovation, la réparation, la transformation;
- L'agrandissement;
- L'installation de piscine hors terre ou creusée;
- La démolition ou le déplacement de bâtiment;
- L'installation septique;
- L'abattage d'arbre;
- L'installation d'une enseigne;
- Le lotissement.

Pour toute demande de permis ou de certificat, veuillez prévoir un délai raisonnable pour la date de début des travaux. Nous étudierons la demande dans les **30 jours suivant la réception de tous les documents nécessaires** pour l'analyse. Veuillez toutefois prévoir des délais supplémentaires lors des périodes de fermeture de l'hôtel de ville, soit aux vacances de la construction et au temps des fêtes.

Nous vous invitons à communiquer avec Samuel Plouffe (directeur du service de l'urbanisme, de l'environnement et inspecteur municipal) au 450 759-2277 poste 202 ou à urbanisme@notredamedeloudes.ca. Il pourra vous informer sur les dispositions et les normes applicables à votre projet.

Les formulaires de demande de permis sont disponibles sur le site Web de la Municipalité.

www.notredamedelourdes.ca => Permis divers => Formulaire de demande de permis et certificats

Vous devez avoir tous les permis requis en main avant de commencer les travaux.

Toute personne qui contrevient aux dispositions des règlements d'urbanisme et des autres règlements municipaux, commet une infraction et est passible d'une amende prévue entre 250 $ à 4 000 $, selon l'infraction ou la récidive

COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS

Feuilles d'arbres, aiguilles de conifères
Feuilles mortes
Fleurs, plantes, gazon, foin, paille
Gazon coupé

Lors de la collecte, les sacs doivent être placés en bordure de route et de façon à ne pas nuire à la circulation.

Les sacs transparents, orange ou en papier sont ramassé.

AUCUN SAC NOIR OU BLANC NE SERA RAMASSÉ.

QUE FAIRE DE NOS CITROUILLES

Le gaspillage alimentaire : Spécial citrouille

Le gaspillage alimentaire, c'est le fait de perdre ou jeter de la nourriture destinée à la consommation humaine. En 2017, au Canada, environ 63 % de la nourriture qui a fini aux poubelles était parfaitement comestible. La même année, on estime avoir produit environ 82 619 tonnes métriques de citrouilles à l'échelle du pays. Imaginez tout ce qui aurait pu être préparé avec ces légumes. Votre citrouille peut pourtant avoir un cycle de vie durable, du champ à votre porte. Voici quelques trucs pour réduire son empreinte écologique.

Cultivez-la vous-même, ou encouragez le voisinage

Par où commencer, et comment vous assurer que vous faites un choix durable? Acheter vos citrouilles le plus près de chez vous est la manière la plus facile de réduire votre empreinte écologique à l'occasion de l'Halloween. Vous n'en trouvez aucun près de chez vous, ou ils ne sont pas ouverts au public? Demandez à votre épicerie de quartier la provenance de leurs légumes, vous pourriez être surpris! Malgré vos efforts, vous n'arrivez toujours pas à trouver des citrouilles d'ici? Tentez d'en cultiver à la maison!

Mangez votre citrouille… au complet!

Il existe une panoplie de recettes à base de citrouilles. Évidemment, la tarte à la citrouille et les graines grillées sont des classiques dont on ne se tanne pas!

Donnez au suivant

Si les humains raffolent des citrouilles, nos amis les animaux aussi! De plus en plus de fermes ou sanctuaires d'animaux acceptent les dons de citrouilles pour nourrir leurs bêtes. Cherchez autour de vous, téléphonez à vos fermes locales pour connaître leur intérêt! Et tant qu'à vous déplacer, économisez du temps et de l'essence en emportant aussi celles de votre entourage!

Compost, Compost, Compost!

En dernier recours, plutôt que de jeter votre citrouille aux ordures, compostez-la! Les déchets organiques encombrent les sites d'enfouissement en plus de constituer un danger pour l'environnement. En se décomposant, les matières organiques produisent du méthane, un puissant gaz à effet de serre qui contribue de manière importante aux changements climatiques. De plus, les fuites de liquides résultant de la décomposition contaminent les terres et cours d'eau environnants ainsi que les animaux qui y vivent.

Cet automne, soyez écolo en prolongeant la vie de votre citrouille au-delà de son stade ornemental. N'hésitez pas à faire part de ces idées à votre entourage qui ignore peut-être le côté durable de leur courge!

crédit : www.gazettemauricie.com/lutter-contre-le-gaspillage-une-citrouille-a-la-fois/

QUEL SAPIN CHOISIR

Le Québec est la principale province productrice de sapins et d'arbres de Noël au Canada. Plus de 71 % des arbres canadiens exportés proviennent du Québec. Mais pour certains, l'idée de couper un arbre pour en faire une décoration de Noël qu'on jette au bout de quelques semaines ne fait aucun sens d'un point de vue environnemental. Le sapin artificiel semble donc un choix plus écologique, puisqu'il se conserve quelques années. Or, déterminer le bilan environnemental, c'est bien plus large.

La firme québécoise Ellio, spécialisée en développement durable, a réalisé l'exercice. Ils ont effectué une analyse de cycle de vie, en tout, quatre types d'impacts ont été évalués : l'épuisement des ressources, les changements climatiques, les effets sur les écosystèmes et la santé humaine.

ARTIFICIEL

- il est souvent fabriqué en Asie;
- à partir de matières polluantes comme le métal et le PVC;
- il n'est généralement pas recyclable;
- et il se retrouve le plus souvent au dépotoir après seulement six années d'utilisation;
- le sapin artificiel génère aussi 8,1 kg de gaz carbonique par an, ce qui est presque trois fois plus élevé que le sapin naturel (3,2 kg par an).

NATUREL

- monoculture nécessite l'usage de pesticides
- bilan carbone plus faible

VERDICT

Le sapin naturel représente un meilleur choix environnemental, sauf pour ceux qui doivent parcourir plus de 5 km en auto. Ceux qui sont prêts à conserver leur sapin de Noël artificiel pendant une vingtaine d'années font un choix tout aussi vert.

Les sapins récupérés par les municipalités peuvent être transformés en compost, en paillis ou seront utilisés pour la fabrication d'huile essentielle. Dans certains cas, les sapins seront mis en copeaux qui seront utilisés pour produire de l'énergie.

RECYC-QUÉBEC
Québec

Source: www.scientifique-en-chef.gouv.qc.ca

Parce que le premier responsable c'est toi!

Certains évènements se sont produits cet été nous rappelant qu'un accident est vite arrivé!

Lors de l'utilisation d'un foyer à l'éthanol ou lors de l'utilisation d'un poêle à fondu, l'appareil après un certain temps requiert une recharge de carburant. C'est à ce moment que survient la tragédie!

Qu'est-ce que l'éthanol?

L'éthanol est un liquide inflammable qui se comporte comme l'essence pour les moteurs sauf que celui-ci n'émet pas de fumée lorsqu'il brûle. Le liquide bleu que l'on utilise pour les poêles a fondu est aussi un mélange d'éthanol.

Danger d'incendie

Les appareils utilisant de l'éthanol comme combustible sont sécuritaires si certaines règles d'utilisation comme celles-ci sont respectées :

- Ne jamais allumer l'appareil si le liquide a débordé du réservoir
- **Ne jamais ajouter de liquide s'il y a encore présence de flammes**
- Ne jamais remplir un brûleur encore chaud

Quand l'appareil a été utilisé, certaines parties sont extrêmement chaudes, suffisamment pour enflammer les vapeurs du combustible qui seront ajoutées pour continuer son utilisation.

Quelques bonnes habitudes d'utilisation :

- Éloignez les enfants de l'appareil lors du remplissage de carburant
- Suivez toujours les directives du fabricant de l'appareil
- Utilisez toujours l'éthanol recommandé
- Ayez un deuxième contenant pour le liquide inflammable en réserve ou laissez refroidir l'appareil suffisamment avant de procéder au remplissage
- Privilégiez les longues allumettes ou les longs briquets pour garder une distance sécuritaire avec l'appareil lors de l'allumage.
- Après usage, entreposez l'éthanol de façon sécuritaire, hors de la portée des enfants et loin de toute source de chaleur.

Feu à ciel ouvert

Petits rappels concernant les feux à ciel ouvert :

- Ceux-ci ne sont pas permis avant le 15 octobre.
- Aucun feu à ciel ouvert n'est permis dans les zones urbaines.
- Avant de faire un feu à ciel ouvert vous devez avoir obtenu une autorisation du Service de la prévention des incendies.

Visitez le www.vivrescb.com pour plus de détails.

Enlèvement et disparition d'enfant

Qu'elle résulte d'une fugue ou d'un enlèvement, la disparition d'un enfant demeure toujours hautement préoccupante. Une surveillance parentale adéquate jumelée à la connaissance de techniques d'autoprotection peut en diminuer les risques.

Conseils de prévention

- Enseignez à vos enfants l'importance d'être accompagnés lors de leurs déplacements.
- Demandez à vos enfants qu'ils vous informent de tout endroit où ils se trouvent.
- Rappelez à vos enfants qu'ils doivent agir avec précaution en présence d'inconnus : ils ne doivent pas les suivre, ni leur parler, ni s'approcher de leur véhicule.
- Adaptez la surveillance de votre enfant selon son âge.
- Montrez aux enfants des moyens de résister, de se faire entendre et d'attirer l'attention.

Conseils de sécurité pour le Temps des Fêtes

À l'approche du temps des fêtes, de nombreuses familles préparent leur liste d'achats et suggestions de cadeaux! C'est une période excitante pour se plonger dans l'esprit des fêtes, mais avec l'excitation des achats et la frénésie des magasins, il est crucial de considérer la sécurité de votre enfant.

réseau enfants-retour
Garder l'espoir en vie

Avant de vous engager dans cette aventure, prendre le temps de discuter des mesures de sécurité avec votre enfant peut faire toute la différence. Les centres commerciaux regorgent d'activités en cette période de l'année, mais dans la foule, il est facile de se perdre. Préparer votre enfant à agir s'il/elle se retrouve séparé·e de vous est une précaution essentielle pour des fêtes en toute tranquillité d'esprit. Nous vous conseillons de parler sécurité avec lui/elle avant même de vous rendre dans les centres commerciaux!

Nos conseils si vous magasinez avec votre enfant

Bien sûr, faire les boutiques pour le temps des fêtes avec votre enfant peut être une expérience amusante et éducative. Voici quelques conseils pour rendre cette expérience agréable et enseigner à votre enfant les comportements sécuritaires dans ces endroits:

- Avant de sortir, prenez une photo de votre enfant. En cas d'urgence ou si votre enfant se perd, vous aurez une description complète de son habillement.
- Assurez-vous que votre enfant connait ses informations personnelles (son nom complet, votre numéro de téléphone et votre adresse) au cas où il/elle se perd. S'il/elle ne les connait pas, donnez-lui un papier avec vos coordonnées à garder précieusement.
- Demandez à votre enfant de rester près de vous en tout temps. En cas de séparation, désignez un point de rendez-vous facile à trouver.
- Apprenez-lui à trouver les personnes de confiance (un·e agent·e de sécurité, un·e vendeur·se ou un·e membre du personnel) et les endroits sécuritaires s'il/elle est perdu·e ou est en danger.
- Rappelez à votre enfant de ne jamais quitter le magasin ou le centre commercial, sans vous.
- Accompagnez toujours votre enfant dans les toilettes publiques.
- Enseignez-lui à ne pas accepter de cadeau ou de promenade de la part d'étranger·e·s. Si quelqu'un tente d'emmener votre enfant, il/elle doit crier : « Ce n'est pas mon père/ma mère! » « Au secours! », pour ensuite s'enfuir et aller retrouver un·e adulte de confiance.
- Encouragez-le/la à vous informer s'il/elle voit quelque chose d'inhabituel ou s'il/elle se sent mal à l'aise avec quelqu'un.
- Ne laissez jamais votre enfant seul·e dans l'auto, même si ce n'est que pour quelques minutes.

Durant le temps des fêtes, respectez les limites votre enfant s'il/elle affiche des signes d'inconfort ou de peur avec le père Noël. N'oubliez pas qu'il/elle est en train d'apprendre à faire confiance à son instinct en écoutant son alarme interne. Ceci peut s'avérer très précieux si jamais votre enfant était accosté·e par une personne mal intentionnée.

En plus de ces règles, il est important d'adapter les instructions à l'âge de votre enfant et de les répéter régulièrement pour les renforcer. La vigilance et la communication ouverte sont essentielles pour garantir sa sécurité!

Pour en connaître plus sur le sujet ou pour consulter l'article complet : https://www.reseauenfantsretour.ong/conseils-de-securite-pour-le-temps-des-fetes-2/

COMITÉS ET ORGANISMES

COMPTOIR VESTIMENTAIRE

Le comptoir vestimentaire est très heureux de vous annoncez son retour dès mardi 27 août 2024 de 9 h a 15 h, Notre horaire reste comme elle est dû a un manque de bénévoles.

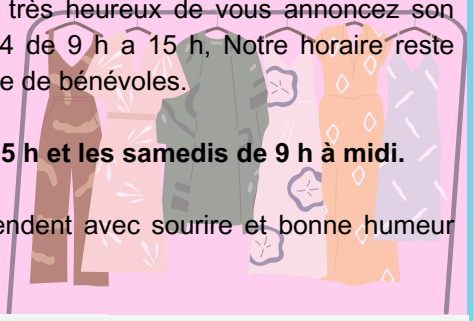

Horaire : Mardi de 9 h à 15 h et les samedis de 9 h à midi.

Tous nos bénévoles vous attendent avec sourire et bonne humeur bienvenue a vous toussss!

Région de
Joliette-de-Lanaudière

450-756-4011

Opération Nez rouge

Semaine de la prévention des incendies

6 au 12 octobre 2024

Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

Québec.ca/prevention-incendies

Votre gouvernement

Québec

COMITÉ D'ENTRAIDE DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

La Grande Guignolée

7 décembre

Vous pouvez dès maintenant venir faire un don en argent, par carte débit ou par chèque à l'hôtel de Ville (4050 rue Principale)

Veuillez noter que le 7 décembre des ponts payants auront lieu sur la rue Principale et un sur le rang Sainte-Rose.

Aucun don alimentaire ou matériel ne sera accepté.

Merci

Vous avez besoin d'un panier de Noël, vous pouvez faire la demande à la réception de l'hôtel de ville en personne, par téléphone ou par courriel. Ce processus est fait dans le respect de tous et de façon confidentielle.

Communiquez avec Catherine au 450 759-2277 poste 200 ou à reception@notredamedelourdes.ca

Informations demandées :

- Nom
- Adresse
- Téléphone
- Nombre d'adulte
- Nombre d'enfant
- Âge des enfants

Le projet Odyssée du CJE de D'Autray-Joliette est un tremplin vers la formation générale des adultes. Ce parcours, d'une durée de 17 à 20 semaines, s'adresse aux jeunes parents âgés de 18 à 35 ans. Odyssée les aide à surmonter les défis qui pourraient les empêcher de retourner à l'école et de réussir leurs études.

Des places sont disponibles, les entrées se font en continu! Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec Natacha Lépine, intervenante au projet Odyssée, au 450 755-2226, poste 147 ou à natacha.lepine@moncje.com.

Résidence à l'ombre du clocher

PÉRIODE DE SÉLECTION

UNE RÉSIDENCE À BUT NON LUCRATIF AVEC DES COÛTS DE LOYER ABORDABLES POUR LES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, AUTONOMES OU EN LÉGÈRE PERTE D'AUTONOMIE, HABITANT À NOTRE-DAME-DE-LOURDES ET DÉSIRANT Y DEMEURER LE PLUS LONGTEMPS POSSIBLE!

450-759-8488 residenceaodc@gmail.com

Jusqu'au 30 septembre

INFIRMIÈRE EN MILIEU RURAL | LES JEUDIS

Prenez rendez-vous avec l'infirmière 450 755-2111 poste 3381

Déménagement pour une période temporaire 910, rue Principale, Sainte-Mélanie

Soirée au Parc

4 OCTOBRE | 18H30 | PARC HYACINTE-GUILBAULT

WISH : ASHA ET LA BONNE ÉTOILE

Jeune fille de 17 ans à l'esprit vif, Asha vit à Rosas, un royaume fantastique où tous les souhaits peuvent littéralement s'exaucer. Dans un moment de désespoir, elle adresse un vœu sincère et puissant aux étoiles auquel va répondre une force cosmique : une petite boule d'énergie infinie prénommée Star. Ensemble, Star et Asha vont affronter le plus redoutable des ennemis, le Roi Magnifico et prouver que le souhait d'une personne déterminée, allié à la magie des étoiles, peut réellement produire des miracles...

Apportez vos chaises, couvertures et breuvages

19 octobre | 11 h à 16 h

Parc Hyacinthe-Guilbault

Fête de la Citrouille

GRATUIT

Décoration de citrouilles (réservation obligatoire)
Saucisses sur bâtonnet (quantité limitée)
Hot dog (quantité limitée)
Course à obstacles
Jeux gonflables
Maquillage

Pour réserver une citrouille, loisirs@notredamedelourdes.ca ou 450 759-2277 p.210

HALLOWEEN

31 OCTOBRE | 16 H À 20 H

MAISON HANTÉ GÉANTE
BONBONS ET ANIMATIONS

PARC HYACINTHE-GUILBAULT

LOCATION DE SALLE

Plusieurs dates encore de disponible pour la période des fêtes. Veuillez communiquer avec nous loisirs@notredamedelourdes.ca ou 450 759-2277 p.210

Offre de loisirs

Danse en ligne

Lundi | Salle communautaire

Débutant : 12 h 45 à 13 h 45 | 14 h à 15 h | 15h 15 à 16 h15 **Inter/avancé** : 16 h 30 à 17 h 30

Informations et inscription, Madame Johanne Paquette 450 756-6586 | 450 271-6103

Karaté

Lundi de 18 h à 20 h | Salle communautaire

Informations et inscription, Monsieur Daniel Girard 450 917-1959

Merci !!

Gaïa, Citronnelle, Pitaya, Valentine, Lion, Coconut, Pogo, Sully, Ratatouille, Ravioli et Pistache

Malgré un été mouvementé, Les animateurs ont été présent pour tous les enfants du camp. Durant 8 semaines, ils ont donné leur 110% afin de permettre à vos mini-humains de créer des souvenirs inoubliables.

Nous remercions Gaïa, qui a porté le camp à bout de bras et ce tempête après tempête.

Nous soulignons également les 3 ans de service de Pitaya au poste d'accompagnatrice.

Finalement, félicitation à Valentine qui remporte la STAR de l'été.

Deux beaux étés ce sont passés en compagnie de vos enfants. Je suis choyée d'avoir eu la possibilité d'apprendre à les connaître. Que ce soit pour leur générosité, leur connaissance, leur enthousiasme, chaque enfant laissera en moi un beau souvenir de ces 2 étés. Mon désir de passer l'enfant en premier lieu à toujours été pour moi la priorité et je sais qu'en passant le flambeau à ma collègue, ce désir continuera d'y être. Ce fut un honneur d'avoir eu votre confiance.
À bientôt Gaïa